

4^e Salon du Jouet Ancien et de la Publicité – Limoges

Dimanche 18 janvier 2026 – 8h / 17h

Pavillon de Buxerolles – Parc des Expositions de Limoges

Organisateurs : SARL Les Deux B & Les Amis de Pollux

Documents à renvoyer à :

SARL Les Deux B – Blain Murielle

1, rue des Billanges – 87340 La Jonchère-Saint-Maurice

Tél : 06.45.90.31.49 – Email : ms.brocante@gmail.com – Site : msbrocante.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Statut : (entourer) Particulier / Collectionneur / Professionnel

Nom : Prénom :

Raison sociale (si pro) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Email :

Site internet :

N° RCS (si pro) :

Assurance RC :

Tarifs :

Table (1m50 x 0,76m) – 40 € TTC

Grilles d'exposition (2 minimum) – 5 € TTC / unité

..... tables × 40 € = €

..... grilles × 5 € = €

Total: € TTC

À joindre impérativement:

- Chèque à l'ordre de SARL Les Deux B
- Photocopie Kbis ou pièce d'identité
- Règlement intérieur signé

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – ÉDITION 2026

Le salon est réservé exclusivement aux professionnels de l'événement inscrits. Toutefois, **les particuliers sont acceptés sous certaines conditions** et ne peuvent effectuer que deux déballages par an. Le bulletin d'inscription faisant foi d'engagement.

Les emplacements accordés doivent être **occupés par le signataire** du bulletin d'inscription et **un accompagnant maximum par table**. Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit se conformer aux lois en vigueur. Il doit également être assuré en responsabilité civile contre les risques encourus ou causés à des tiers.

La vente de contrefaçon est strictement interdite. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de saisie de marchandise prohibée. La sous-location partielle ou totale sans accord est interdite. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une candidature sans indemnisation.

Les marchandises présentées demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Seuls les objets ou stands en lien direct avec le thème du salon sont autorisés. Chaque exposant doit respecter les normes de sécurité et les installations électriques.

Installation des stands :

- Le samedi 17 janvier à partir de 12h00 (installation également possible le dimanche 18 janvier dès 6h00).

- Une entrée VIP (payante – 20 €) est prévue le samedi 17 janvier de 16h à 20h.

- En raison de cette ouverture VIP, un seul accompagnant est autorisé gratuitement par réservation.

Si vous souhaitez être plus de deux personnes sur le stand, la troisième devra s'acquitter du droit d'entrée de 20 €.

- Les exposants installés le samedi devront être présents sur leur stand jusqu'à 20h.

- Aucun déballage ne sera autorisé dans les allées.

Tarifs :

- 40 € TTC la table

- 5 € TTC la grille d'exposition (2 minimum)

Des chaises sont à disposition. Les tables, grilles et chaises doivent être restituées en bon état. Tout dommage fera l'objet d'une indemnisation.

Horaires du public :

- Samedi 17 janvier (entrée VIP) : 16h à 20h

- Dimanche 18 janvier : 8h à 17h

L'accès exposants se fera uniquement par l'entrée du Parc des Expositions – rue Arthur Groussier (grille latérale). Les exposants s'engagent à rester sur leur emplacement jusqu'à la fermeture au public à 17h. Le remballage ne pourra commencer qu'à partir de cette heure.

En cas de désistement entre le 30^e et le 15^e jour précédant la manifestation, 50 % du montant du stand restera acquis.

Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation de marchandises, matériel ou effets personnels.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sans exception ni réserve.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »